

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 octobre 2024

---

RESTAURER UN SYSTÈME DE RETRAITE PLUS JUSTE EN ANNULANT LES DERNIÈRES RÉFORMES PORTANT SUR L'ÂGE DE DÉPART ET LE NOMBRE D'ANNUITÉS - (N° 284)

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N ° AS28

présenté par  
M. Bazin

à l'amendement n° AS|14 de Mme Thevenot

-----

**APRÈS L'ARTICLE 2**

Compléter cet amendement par la phrase suivante : « Dans cette perspective, il propose des solutions afin de soutenir le renouvellement des générations, nécessaire à l'équilibre du système de retraites ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Depuis plusieurs années, les familles de classes moyennes, loin d'être soutenues, ont subi des « rabots » budgétaires. Ainsi, la mise sous conditions de ressources des allocations familiales, la baisse du quotient familial ou la baisse de la prestation d'accueil du jeune enfant de même que les ponctions régulières des ressources de la branche familles en sont des exemples.

En conséquence, la natalité a considérablement chuté depuis dix ans avec près de 100 000 naissances par an en moins. Cette nouvelle est particulièrement inquiétante.

Alors que l'avenir de notre système de retraites par répartition passe nécessairement par le renouvellement des générations, l'amélioration du soutien aux familles et pas seulement monoparentales, et particulièrement aux mères, par la revalorisation et l'harmonisation des droits familiaux et conjugaux est un impératif.

L'objet de cet amendement est donc d'intégrer cette dimension à la demande de rapport.